

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/23

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 29/06/2022

Date d'Affichage : 12/07/2022

Télétransmis le : 12/07/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

Étaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon.

Était excusé avec pouvoir : Cécile DEBRION (pouvoir à Muriel GUERIN)

Était absent : Philippe FANTIN

Secrétaire de séance : Muriel GUERIN

OBJET : Elargissement et réfection de la route de Ponturin : maintien de la demande de subvention au FDEC

Monsieur le Maire rappelle le projet d'élargissement et de réfection de la route de Ponturin à Chamoux-sur-Gelon.

Il rappelle également la délibération n°2021/47 du 28 octobre 2021, de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC.

Il fait part du courrier du Département qui n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2022.

Le Conseil Municipal,
- Après en avoir délibéré

DECIDE de maintenir cette opération d'élargissement et de réfection de la route de Ponturin pour la prochaine programmation du Département

CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint délégué, de pouvoir convenir de toutes les conditions qu'il jugera convenable pour la commune.

SOLLICITE l'autorisation de débiter les travaux avant le bénéfice de la subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,